



CONTENU DU TEST D'ACCES AUX SAE

1. Contenu et déroulement du test

La personne testée doit être muni de **sa carte d'adhésion CAF Léman**.
Le test consiste à vérifier les capacités de la personne pour l'utilisation des moulinettes.

Vérifications à faire :

- 1 Baudrier en état (maximum 5 ans d'utilisation) et mis correctement
- 2 Nœud de huit
- 3 Vérification mutuelle avec l'assureur
- 4 Utilisation du tube en 5 temps et gestion du mou
- 5 Communication avec l'assureur pour la descente

Les personnes non validées peuvent s'inscrire aux cycles initiation pour se perfectionner.

Les personnes validées signeront le règlement intérieur des murs et le responsable de salle scellera un bracelet sur le baudrier.

2. Renouvellement et remplacement des bracelets

Pour le renouvellement du bracelet associé à l'adhésion précédente, voir avec le responsable de salle et lui présenter sa carte à jour. Il faudra signer le règlement intérieur.

En cas de perte du bracelet, il faudra repasser le test d'accès à la SAE.

Remarque : *Ce test ne garantit pas l'autonomie de la pratique en tête, ni en extérieur mais vérifie seulement les capacités pour la grimpe en moulinette sur une SAE.*

Bonne grimpe à tous.
L'équipe du CAF Léman.